

## Communiqué de presse

### Contrôles antidopage lors du Tour de France 2014

3 juillet, 2014 - L'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) et la Fondation antidopage dans le cyclisme (CADF), au nom de l'Union cycliste internationale (UCI), ont confirmé aujourd'hui leur étroite collaboration concernant les contrôles antidopage lors du Tour de France 2014 qui débutera le 5 juillet.

Cette collaboration relative au Tour de France s'inscrit dans le cadre d'un accord de coopération signé entre l'UCI d'une part, représentée par la Fondation antidopage dans le cyclisme (CADF), et l'AFLD de l'autre, et vise à effectuer des contrôles antidopage efficaces lors de toutes les grandes compétitions cyclistes se déroulant en France (Paris-Nice, Paris-Roubaix, Critérium du Dauphiné, Tour de France).

Ce partenariat intervient alors que l'UCI et la CADF poursuivent le partage d'informations et de données dans le cadre du passeport biologique de l'athlète avec les Organisations Nationales Antidopage. Un accord de ce type, déjà existant avec UKAD (Grande-Bretagne), CCES (Canada), ADN (Norvège) et NADOF (Flandres), vient d'être signé avec l'AFLD.

En ce qui concerne les contrôles antidopage lors du Tour de France 2014, plusieurs mesures ont été arrêtées afin de conférer au système de contrôle un maximum d'efficacité:

- Depuis le mois de mai, grâce aux données de localisation fournies par la CADF, l'AFLD a procédé à un certain nombre de contrôles sur des coureurs dont la participation à la « Grande Boucle » s'avère des plus probable, en s'appuyant si besoin sur les Agences antidopage des pays limitrophes.
- Peu avant le départ de la course, des contrôles sanguins seront effectués sur l'ensemble des participants.
- Pour les étapes se déroulant au Royaume Uni, l'AFLD, la CADF et l'Agence Britannique contre le dopage (UKAD) collaboreront en matière de logistique et d'échange d'informations.
- Pour les étapes en France, la décision visant à déterminer quels coureurs devront faire l'objet de contrôles sera prise conjointement par la CADF et l'AFLD, sur la base d'informations partagées, afin de cibler au mieux les cyclistes.
- Il a été décidé qu'une partie des échantillons prélevés seront conservés pour permettre des analyses ultérieures bénéficiant des progrès en matière de techniques de détection.

Réagissant à l'annonce de cet accord, **Brian Cookson, Président de l'UCI**, a dit : « Je suis particulièrement satisfait que l'UCI et la CADF aient conclu un tel partenariat avec l'AFLD sur le Tour de France. Ce partenariat est la preuve que l'ensemble des acteurs de la lutte antidopage œuvrent de concert pour garantir la réputation du cyclisme à l'occasion d'un événement majeur de notre calendrier et même du calendrier sportif international. »

**Francesca Rossi, Directrice de la Fondation antidopage dans le cyclisme**, a dit : « Le programme antidopage mis en place à travers cet accord contient tous les éléments nécessaires pour atteindre les objectifs de la lutte contre le dopage, à savoir la protection de la santé des coureurs et l'éthique dans ce sport. »

.../...

## Communiqué de presse

cont/.

**Bruno Genevois, Président de l'AFLD**, s'est «félicité de l'accord intervenu « qui est à même de garantir l'intégrité d'une compétition cycliste majeure ».

**Pour plus d'informations:**

Robert Faulkner  
+41-79-861 4916  
[robert.faulkner@leidar.com](mailto:robert.faulkner@leidar.com)

**A propos de la CADF :**

La Cycling Anti-Doping Foundation (CADF) est une fondation de droit suisse à but non lucratif dont le rôle est de gérer le programme antidopage de l'Union Cycling Internationale (UCI), comme décrit ci-dessous, pour tous les coureurs de toutes les disciplines. Les activités de la CADF sont menées en conformité avec les règles antidopage de l'UCI et le code mondial antidopage.

La CADF a la responsabilité de :

- Définir et mettre en place la stratégie de contrôle pour le compte de l'UCI ;
- Mener un programme de contrôle complet en et hors-compétition afin de détecter des substances et méthodes interdites ;
- Gérer et constamment améliorer le programme du passeport biologique ;
- Fournir un support administratif et scientifique au Service Juridique Antidopage de l'UCI ;
- Fournir un support administratif pour la gestion des AUT auprès du Médecin/Conseiller Scientifique de l'UCI ;
- Former les Agents de Contrôle (ACD) ;
- Former les coureurs et équipes aux différentes plateformes en ligne existantes (ADAMS, Vrai Champion ou Tricheur) ;
- Sur demande, d'avoir un rôle consultatif dans la recherche, l'éducation et la prévention.